



Observatoire international  
des violences sexuelles  
dans les conflits armés

Novembre 2011

## Violences sexuelles dans les conflits armés

# Éléments pour une approche psycho-sociologique

## Femmes et Guerres

Un rappel peut-être pour poser le cadre des lourdes préoccupations : la guerre n'est pas une simple manifestation de la violence humaine, elle est **un « fait social »**. Ce qui demande une organisation des institutions, une convergence de force, vers un objectif unique. Comme toute organisation de la société, elle est hiérarchisée et structurée.

L'une des cibles majeures : les femmes. L'une des armes largement utilisées : les violences sexuelles, dont le viol avec procréation est une forme majeure et destructrice sur un mode direct et indirect, individuel et social.

Les viols de ce type commis sur des zones de conflits armés, récemment, notamment en Yougoslavie, Tchétchénie, Colombie, Birmanie, Rwanda, Irak, Burundi, Libéria et plus récemment au République démocratique du Congo, sont de plus en plus pris en considération sur le plan factuel, mais aussi en termes de restauration des victimes directes et indirectes.

## Viols, conflits armés et effondrement du cadre sociomatrimonial

Dans les pays concernés par les conflits, les groupes en présence, belligérants et populations civiles, se trouvent impliqués, et la sexualité s'exerce comme une arme d'intimidation et de destruction individuelle et collective

Point déterminant : comme le souligne Evelyne Josse « toutes les sociétés régulent, codifient, fixent, voire légifèrent, l'accès à la sexualité. Ainsi, une relation sexuelle est permise avec un partenaire répondant à des critères spécifiques mais l'envisager dans tout autre cadre est

interdit. Dans certaines cultures, les relations sexuelles et le mariage ne sont concevables qu'avec un individu d'une ethnie, d'un lignage, d'un groupe clanique ou d'une religion déterminés »<sup>1</sup>. Elle poursuit « Pour la plupart des communautés, l'accès à la sexualité est soumis à des critères d'interdit strict ».

Ainsi, on parlera de « mariages préférentiels » et « d'aires matrimoniales » dans lesquelles s'élabore la nuptialité, manière de préciser la signification, la portée, des liens matrimoniaux entre les groupes sociaux. Par opposition, les interdits seront intégrés : inceste, selon des formes variables à travers temps, histoire, cultures etc., interdit d'âge, interdit de « caste » ou de structures socio familiales et lignagères assimilées.

Avec le viol, suivi ou non de grossesse, par la souillure, on observe une dislocation des liens intrafamiliaux et des possibilités de demeurer inclus dans une lignée, soi-même et ses descendants. La personne violée se trouve rejetée, « hors-cadre » ; la naissance d'enfant nés de ces viols accentuent la pression de marginalisation sociale (lignagère, clanique etc.)

L'importance de la sexualité et du contrat social dont elle est l'objet tient au fait que dans la plupart des sociétés, les groupes s'unissent et s'allient en mariant leurs enfants. Ces alliances sont renforcées par la progéniture qui naît des unions.

Ce point est central pour le travail actuel sur la question des enfants nés de viols lors de conflits armés, comme pour la réflexion sur la restauration des victimes directes et indirectes (aux plans psycho-social, éthique, spirituel, religieux...).

---

<sup>1</sup> Evelyne JOSSE, *Violences sexuelles et conflits armés en Afrique* (mai 2007), in « Savoir et formation » (AEFTI association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et de leurs familles), n°69, août-septembre 2008.